



## COMITE SYNDICAL

### Séance du 05 juin 2026

### CS 2026 38

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à la salle polyvalente NOTRE-DAME-DE-GRACE à GUENROUET, sur convocation adressée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence temporaire de Monsieur Claude CAUDAL, en tant que doyen d'âge, avant de confier la présidence à Monsieur Frédéric MILLET, Président élu d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

#### A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 53
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre de votants : 55

#### Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Informations	
<b><u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u></b>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
	LERAY Philippe	
	MUSTIERE Lionel	
<b><u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u></b>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILLOUX Ludovic	Surnombre -- ne prend pas part au vote
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u></b>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u></b>	CUEFF Paskell	
	DAVID Guy	
	HENRY Jean-Yves	
	ROUGIEUX Marthe	

	DUPONT Claude	Sumombre – ne prend pas part au vote
	LEDUC Aurélien	
	SEZESTRE Paul	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u></b>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	EVAIN David	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</u></b>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	
	JOUNY Philippe	Sumombre – ne prend pas part au vote
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u></b>	CHARBONNIER Raymond	
	GOURHAND Michel	
<b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u></b>	Mickaël DERANGEON	
	VIANA Clara	
<b><u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u></b>	ARBRUN Tiphaine	Excusé à partir de la DEL CS_2026_33
<b><u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u></b>	AUDION Michel	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	ROLLAND Anne-Sophie	
<b><u>REDON AGGLOMERATION</u></b>	CLAVIER Régis	
	HERSEMEULE Franck	
<b><u>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</u></b>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	COUDRIAU Bernard	
	CREMET Hervé	
	DABIN Pascal	
	GENDRONNEAU Bernard	
	HARDY Jacques	
	JAUNET Bruno	
	JOUNIER Jean-Marc	
	LAUNAY Frédéric	Excusé à partir de la DEL CS_2026_26
RICHARD Nicolas		

**S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :**

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	HAMON Jean-Pierre	ARBRUN Tiphaine
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	PILATUS Thierry	DERANGEON Mickael
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	GUILLET Emmanuel	LAUNAY Frédéric
	THIBAUD Denis	JOUNIER Jean-Marc
	GRASSINEAU Thierry	CHARRIAU Jean-Emmanuel

**S'étaient excusés parmi les délégués :**

Membres du Comité syndical	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	LEPREVOST Xavier
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	BERNIER Patrick
	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	LE CUNF Philippe
<u>SAEP VIGNOBLE GANDLIEU</u>	NORMAND Luc
	MERIAU Aurélie

**Autre participant :**

<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	GENTIL PASCAL
----------------------------------	---------------

## **CS\_2026\_38 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CELLULE D'ANIMATION FONCIERE SUR LA ZONE DE CAPTAGE DE NORT-SUR-ERDRE**

Les quatre forages du captage du Plessis Pas Brunet, situé sur la Commune de Nort-sur-Erdre constituent une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de 80 000 habitants. Dans un contexte de changement climatique et de dépendance accrue aux eaux superficielles (illustrée par les épisodes de sécheresse de 2022 et 2023), la préservation de cette ressource revêt un caractère prioritaire.

L'aire d'alimentation du captage (AAC), délimitée par le BRGM en 2012, couvre 2 950 hectares, dont 1 940 à vocation agricole. La Zone de Contribution Principale (ZCP), d'environ 640 hectares, présente des caractéristiques pédologiques particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses d'origine agricole.

La qualité des eaux brutes se dégrade de manière préoccupante : les taux de nitrates dépassent aujourd'hui 60 mg/L sur deux des quatre forages, contre une norme de potabilité fixée à 50 mg/L, contraignant à une dilution systématique avec une nappe voisine. Des dépassements significatifs en pesticides et métabolites ont également été mesurés, nécessitant la modernisation coûteuse de la station de traitement (6,5 millions d'euros).

Face à ces enjeux, et en complément des actions déjà engagées (arrêté ZSCE *Zone Soumise à Contraintes Environnementales*, PSE *Paiements pour Services Environnementaux*, plan d'action Atlantic'eau), la DDTM de Loire-Atlantique *Direction Départementale des Territoires et de la Mer* a créé une cellule d'animation foncière, pilotée par ses soins et réunissant l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette cellule, pilotée par la DDTM, a pour missions d'assurer une veille foncière, d'accompagner les transmissions et installations agricoles compatibles avec les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau, et de proposer toute démarche foncière adaptée aux enjeux du captage.

L'action foncière vient compléter l'ensemble des actions déjà menées (arrêté ZSCE, PSE, plan d'action atlantic'eau,...). Il s'agit d'un outil complémentaire qui doit permettre de répondre à des problématiques ciblées au sein de la zone vulnérable de l'aire d'alimentation de captage.

En outre, la politique foncière agricole vise à répondre aux enjeux suivants :

- reconquérir la qualité des eaux brutes du captage
- accompagner les exploitations agricoles du territoire

La cellule est composée des organismes suivants : la DDTM, la CCEG *Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres*, la Chambre d'Agriculture, Atlantic'eau, la SAFER, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les communes concernées par le périmètre d'échanges parcellaires (*Nort-sur-Erdre, Casson, Héric*), Agri Eau Nort, le Conseil Départemental au titre du PEAN *Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels*, GAB 44, la Région.

Quatre représentants seront identifiés par structure (un élu et trois techniciens).

Les communes des Touches, Petis-Mars et Saffré pourront être associées dans le cadre du suivi d'une démarche foncière où elles seraient concernées.

La cellule pourra être élargie à d'autres partenaires intervenant notamment dans l'installation transmission selon l'opportunité (CIAP *Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne*, Terre de liens...).

La cellule foncière se réunit au minimum deux fois par an (bilan des actions conduites, orientation à prendre...).

Les informations portées à connaissance du groupe ne doivent pas être diffusés hors du groupe. Un accord de confidentialité sera signé par chaque membre du groupe.



**Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :**

- **DE DESIGNER à la cellule d'animation foncière de NORT-SUR-ERDRE**
  - o **1 représentant issu du Comité syndical d'atlantic'eau**

\*\*\*\*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu la note de la DDTM sur les objectifs et les modalités de fonctionnement de la Cellule d'animation foncière de NORT-SUR-ERDRE en date du 7 novembre 2024,

Considérant que Monsieur **Guy DAVID** se porte candidat, en tant que représentant élu, pour assurer la représentation d'atlantic'eau à la cellule d'animation foncière Nort-sur-Erdre,

Considérant que Monsieur/ Madame ..... se porte candidat, en tant que représentant agents, pour assurer la représentation d'atlantic'eau à la cellule d'animation foncière Nort-sur-Erdre,

Considérant que les élus du Comité syndical ont décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
SA	SA	SA	0	0	SA
			Madame/Monsieur	Madame/Monsieur	

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- **DE DESIGNER à la cellule d'animation foncière de NORT-SUR-ERDRE**
  - o **1 représentant issu du Comité syndical d'atlantic'eau : Guy DAVID**

Pour extrait conforme,  
 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Hélène COUTELLER

Le Président,

Frédéric MILLET